

Les équipements de protection pour l'utilisation des produits phytosanitaires

Principe de prévention

Lors de la manipulation de produits phytosanitaires, il est indispensable de se protéger contre tout risque de contamination. Pour ce faire, le chef d'entreprise doit mettre à disposition de tous ses travailleurs les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires et appropriés au travail à réaliser.

Les aides financières attribuées par les Caisses d'Alsace-Moselle

Les critères de conformités à respecter pour l'ensemble du matériel

Le marquage **CE** (EN 420) + année de mise en service
Le nom du fabricant
Pictogramme + niveau de performance
Déclaration de conformité + n° du lot certifié
Notice d'instructions

Le type d'EPI

Description de l'EPI

La(les) norme(s)

Kit « EPI phyto » complet

- Gants
- Combinaison
- Lunette/écran
- Masque avec filtre

Voir ci-dessous le détail de chaque Equipement de Protection Individuelle

Tablier/combinaison de protection



Il existe différents types de combinaison de protection. Elles peuvent être soit jetables, soit réutilisable après rinçage. Elles sont également classées de la façon suivante :

- Type 3 : étanches aux liquides sous forme de jet continu
- Type 4 : étanches aux brouillards (liquide pulvérisé)
- Type 5 : étanche aux particules solides
- Type 6 : étanches aux projections accidentelles

La combinaison devra être adaptée à la taille de l'opérateur.
Vérifier régulièrement que la combinaison ne soit pas détériorée (coupure, déchirure).



EN 466



EN 465



EN ISO
13982-1






EN 13034

Les lunettes/écrans de protections



Les lunettes/écrans permettent de protéger les yeux et une partie du visage en cas de projection accidentelle. Attention il est tout de même indispensable de les rincer abondamment avec de l'eau claire.

EN 166

<p>Les gants de protection</p> 	<p>Les gants de protection doivent obligatoirement être en nitrile et adaptés à la taille de l'opérateur (taille de 6 à 11). Ils pourront être jetables ou réutilisables après rinçage (voir notice d'instructions)</p>	<p>EN 374</p> 
<p>Le masque de protection</p>  	<p>Le demi-masque A2P3</p> <p>Il existe 2 types d'appareils à ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ventilation libre (l'utilisation de 2 cartouches permet une respiration plus facile). - La ventilation assistée (matériel plus agréable que la ventilation libre). 	<p>EN 140</p> <p>EN 136</p> <p>EN 12942</p>
<p>Les filtres et cartouches</p> 	<p>Utiliser uniquement des cartouches du type A2P3</p> <p>A : Couleur marron, gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65°C. 2 : Capacité moyenne de piégeage P3 : Couleur blanche, filtres de haute efficacité, arrête au moins 99,95% de l'aérosol.</p>	<p>EN 14387</p>

Les pictogrammes d'obligation du port des EPI



Protection des pieds



Protection de la vue



Protection des mains



Protection du corps

Les pictogrammes de danger (risques chimiques)



Explosif



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Corrosif



Toxique



Danger



Cancérogène, tératogène



Danger pour le milieu aquatique